

CAN Revenu fixe sans contraintes 100/100 (PS1)

30 avril 2026

Renseignements sur le fonds (au 28 février 2026)

Principaux titres	%	Caractéristiques du portefeuille	
United States Treasury 4.63% 15-Nov-2055	4,0	Écart-type	3,62 %
Trésor des États-Unis 4,25 % 15-mai-2035	3,3	Rendement du dividende	4,55 %
Gouvernement de l'Australie 1,00 % 21-déc-2030	3,2	Rendement à l'échéance	5,21 %
Gouvernement du Canada 3,25 % 01-jun-2035	3,2	Durée (années)	5,19
Gouvernement du Brésil 10,00 % 01-jan-2029	2,1	Coupon	4,73 %
Trésor des États-Unis 4,63 % 15-fév-2035	1,9	Cote de crédit moyenne	A-
Trésor des États-Unis 3,50 % 15-fév-2033	1,8	Capitalisation boursière moyenne (millions)	75 922,4 \$
Mackenzie High Quality Floating Rate Fund Series R	1,5		
Sagard Credit Partners II LP	1,2		
Mackenzie Global Corporate Fixed Income Fund Series R	1,1		
Répartition totale des principaux titres	23,3		

Comprendre les rendements

Rendements annuels composés (%)

1 MO	3 MO	ACJ	1 AN	3 ANS	5 ANS	10 ANS	DEPUIS CRÉATION
0,28	-0,44	-0,32	2,61	3,07	0,60	2,18	2,02

Rendements par année civile (%)

2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
3,01	3,97	5,48	-8,35	-2,01	4,37	4,50	-0,24

Fourchette de rendements sur cinq ans (01 novembre 2015 - 30 avril 2026)

Meilleur rendement	Date de fin de la meilleure période	Pire rendement	Date de fin de la pire période	Rendement moyen	% des périodes de rendement positif	Nombre de périodes positives	Nombre de périodes négatives
4,95 %	janv. 2021	-0,88 %	oct. 2022	0,97 %	73,13 %	49	18

Actifs nets (millions de \$)
164,8 \$

Cours
12,35 \$

Nombre de titres
3133

Placement initial minimal
500 \$
Un minimum de 500 000 \$ en actifs admissibles est requis pour l'application des taux privilégiés.

Codes de fonds
AFA – CLGC022I
FAD^A – CLGC022J
ARC2 – CLGC022S
ARC4 – CLGC022K

Coordonnées

Centre de service à la clientèle

Numéro sans frais:
1 888 252-1847

Site Web de la société:
canadavie.com

CAN Revenu fixe sans contraintes 100/100 (PS1)

30 avril 2026

Commentaire du fonds T1 2026

Les commentaires et les opinions sont fournis par Placements Mackenzie.

Commentaires sur les marchés

Les économies nord-américaines ont divergé au premier trimestre. L'économie canadienne est demeurée sous pression en raison de l'incertitude commerciale et du ralentissement du marché de l'emploi, l'emploi ayant diminué en janvier et en février, avant de se stabiliser en mars. Les États-Unis ont amorcé le trimestre sur une lancée plus vigoureuse, mais la confiance s'est affaiblie, car l'éclatement du conflit au Moyen-Orient a considérablement fait grimper les prix du pétrole et suscité des inquiétudes à l'égard de l'inflation et d'un possible report de l'assouplissement monétaire.

La politique monétaire est demeurée inchangée dans les deux pays. Lors de ses réunions de janvier et de mars, la Banque du Canada a maintenu son taux directeur à 2,25 %, tandis que la Réserve fédérale américaine a maintenu le taux des fonds fédéraux dans une fourchette de 3,50 % à 3,75 % lors des mêmes réunions. Au Canada, le taux de chômage s'est établi à 6,7 % en mars et à 4,3 % aux États-Unis.

Les titres à revenu fixe multisectoriels ont produit des résultats contrastés au premier trimestre, car le choc géopolitique du pétrole a compliqué le paysage des titres à revenu fixe à l'échelle des catégories d'actif. Les obligations de sociétés du secteur de l'énergie ont globalement inscrit un surrendement, car l'amélioration des revenus tirés des marchandises a soutenu la qualité du crédit. Les obligations de sociétés de la catégorie investissement ont été relativement stables, les écarts de taux se maintenant pendant la majeure partie du trimestre, avant de s'élargir légèrement en mars. Les obligations d'État ont été à la traîne, car les taux obligataires ont augmenté en raison des craintes d'inflation. Les obligations à rendement élevé ont produit des résultats contrastés, les émetteurs liés à l'énergie s'étant inscrits en tête grâce au bond des prix du pétrole, tandis que les émetteurs hors énergie à risque élevé ont subi plus de pressions, car l'appétence au risque a diminué à la fin du trimestre.

Rendement

Le positionnement du fonds en obligations d'État européennes ont contribué au rendement. La sous-pondération des obligations d'État européennes a contribué au rendement, car les taux de rendement ont augmenté et pesé sur les cours obligataires. Le positionnement reflétait une perspective cyclique selon laquelle l'augmentation des dépenses budgétaires, en particulier dans le secteur de la défense, pourrait exercer des pressions à la hausse sur les taux obligataires dans la région.

Le positionnement du fonds en obligations du gouvernement américain a nui au rendement. La surpondération des taux aux États-Unis a nui au rendement, car la courbe des taux des obligations du Trésor s'est avérée volatile et les taux de rendement ont diminué au début de la période, avant d'augmenter. La hausse des taux de rendement a pesé sur le positionnement axé sur la durée longue.

CAN Revenu fixe sans contraintes 100/100 (PS1)

30 avril 2026

Activité du portefeuille

Le sous-conseiller a ajouté Curaleaf Holdings Inc. (11,50 %, 18 février 2029) au cours du trimestre, participant ainsi à la nouvelle émission. Curaleaf est un exploitant de cannabis présent dans plusieurs États américains et menant des activités de culture, de traitement et de vente au détail. De l'avis du sous-conseiller, le secteur du cannabis connaît une évolution sur le plan de la réglementation et de la demande. L'obligation offre un rendement intéressant et améliore l'exposition diversifiée du fonds au crédit.

La position dans Cenovus Energy Inc. (2,65 %, 15 janvier 2032) a été augmentée au cours du trimestre. Cenovus est un producteur canadien d'énergie intégré qui adopte une approche rigoureuse de l'affectation du capital. Cette hausse cadre avec l'optimisme du sous-conseiller à l'égard de l'énergie au Canada, qui est soutenue par l'amélioration des bilans et la production de flux de trésorerie stables. L'obligation offre une exposition à la catégorie investissement tout en améliorant la diversification du portefeuille dans le secteur de l'énergie.

L'obligation du Trésor américain (4,625 %, 15 février 2055) a été vendue dans le cadre de la gestion active de la duration. La position de la duration du sous-conseiller aux États-Unis a été dynamique au cours de la période, commençant l'année en sous-pondérant les titres à court terme, passant à un niveau neutre en février, car les risques géopolitiques se sont intensifiés et augmentant brièvement la duration pour offrir une protection contre un choc de croissance potentiel. Comme les risques d'inflation sont redevenus le facteur dominant du marché, le sous-conseiller a réduit l'exposition et est revenu à une duration neutre.

La position dans Sunoco LP (4,375 %, 26 mars 2029) a été réduite au cours du trimestre. Sunoco demeure un important distributeur de carburant bien établi qui possède un actif diversifié. Cette réduction est attribuable au rééquilibrage et à la révision des pondérations du portefeuille, qui reflètent une gestion active des risques, tout en maintenant une exposition sélective au secteur de l'énergie.

CAN Revenu fixe sans contraintes 100/100 (PS1)

30 avril 2026

Renonciation de responsabilité

Les commentaires portant sur l'information propre à certaines sociétés ainsi que sur les acquisitions et ventes ont été fournis par le gestionnaire de fonds. La Canada Vie ne saurait être tenue responsable de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, qui découle directement ou indirectement de l'utilisation, à bon ou à mauvais escient, de l'information contenue dans le présent document ou de toute erreur ou omission dans ce document. Les données qui figurent dans le présent commentaire ne sont fournies qu'à titre indicatif et, sauf indication contraire, avaient cours le 31 mars 2026.

Les opinions exprimées dans ce commentaire n'engagent que ce gestionnaire de placements à la date de publication et peuvent changer sans préavis. Ce commentaire n'est présenté qu'à titre d'information générale et n'a pas pour but d'inciter le lecteur à acheter ou à vendre des produits de placement précis ni de fournir des conseils juridiques ou fiscaux. Les investisseurs potentiels devraient passer en revue les documents de placement et de déclaration avant de prendre la décision d'investir et devraient s'adresser à leur conseiller en sécurité financière pour obtenir des conseils en fonction de leur situation particulière.

Le contenu de cet commentaire (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement, ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'en assurer l'exactitude et l'exhaustivité, nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation.

Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ce document pourrait renfermer des renseignements prospectifs qui décrivent nos attentes actuelles ou nos prédictions pour l'avenir ou celles de tiers. Ces risques, incertitudes et hypothèses comprennent, mais sans s'y limiter, les conditions générales économiques, politiques et des marchés, les taux d'intérêt et de change, la volatilité des marchés boursiers et financiers, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les changements sur le plan de la réglementation gouvernementale, les changements au chapitre des lois fiscales, les poursuites judiciaires ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Le lecteur est invité à examiner attentivement ces facteurs, ainsi que d'autres facteurs, et à ne pas se fier indûment aux renseignements prospectifs. Tous les renseignements prospectifs contenus aux présentes ne sont valables qu'au 31 mars 2026. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés en raison de nouveaux renseignements, de nouvelles circonstances, d'événements futurs ou autres.

Rien ne garantit que les cibles de rendement ou de volatilité du fonds seront atteintes sur un horizon de placement donné. Les rendements ciblés et la volatilité devraient être évalués sur la période indiquée et non sur des périodes plus courtes. Les rendements ciblés ne sont pas des rendements réels et ne doivent pas être considérés comme une indication du rendement réel ou futur.

Ces fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie.

Une description des principales caractéristiques de la police de fonds distincts est présentée dans la notice explicative. **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police, et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Gestion de placements Canada Vie et le symbole social, et Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

CAN Revenu fixe sans contraintes 100/100 (PS1)

30 avril 2026

* Pour la série Partenaire et la série privilégiée Partenaire, des frais de services-conseils et de gestion (SCG) allant de 0,50 % à 1,25 % sont négociés entre vous et votre conseiller. Le RFG ne comprend pas ces frais.

La Canada Vie renonce actuellement à une partie des frais de gestion de placement du Fonds d'épargne à intérêt élevé afin de cibler un ratio des frais de gestion estimé de 1,00 %. La Canada Vie n'est aucunement tenue de renoncer à ces frais, et elle pourrait cesser de le faire en tout temps sans préavis.

Le rendement annualisé sur sept jours se fonde sur le rendement total annualisé du fonds au cours des sept derniers jours civils et ne représente pas le rendement réel sur un an. Il est important de noter que le rendement annualisé sur sept jours n'est pas un indicateur du rendement futur du fonds.

[^]L'option de souscription avec frais d'acquisition différés (FAD) n'est pas offerte pour les nouvelles cotisations en raison des interdictions mises en place par les organismes de réglementation, lesquelles sont entrées en vigueur le 1er juin 2023. Pour certaines polices, si les FAD constituent la seule option de frais d'acquisition offerte, de nouvelles cotisations peuvent être acceptées. Des renseignements supplémentaires pourraient s'avérer nécessaires.

[†]Plafonné à l'égard des nouveaux investisseurs - Les cotisations ne sont plus acceptées de la part des nouveaux investisseurs., [‡]Plafonné à l'égard des nouveaux investissements - Les cotisations ne sont plus acceptées.

La distribution du tableau, des normes visant les antécédents et des rapports à court terme n'est pas autorisée sans l'inclusion du rapport à long terme du profil de fonds. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du propriétaire de la police et sa valeur peut augmenter ou diminuer. Une description des principales caractéristiques du contrat d'assurance individuel à capital variable de la Canada Vie est présentée dans la notice explicative que vous pouvez obtenir auprès de votre conseiller. Les rapports produits au moyen du présent site Web visent uniquement à informer. La Canada Vie et ses sociétés affiliées, ses représentants et ses fournisseurs de contenu tiers n'offrent aucune garantie en ce qui a trait à l'exactitude, à l'exhaustivité ou à l'actualité des renseignements fournis dans le présent site Web et ne peuvent être tenus responsables des décisions de placement, des dommages ou d'autres pertes résultant de l'utilisation du site ou de son contenu. Le relevé périodique établi et envoyé par la Canada Vie est le seul rapport fiable sur les valeurs unitaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Canada Vie et ses produits, visitez le site canadavie.com ou adressez-vous à votre conseiller. Au Québec, toute référence au terme conseiller correspond à conseiller en sécurité financière au titre des polices d'assurance individuelle et de fonds distincts, et à conseiller en assurance collective/en régimes de rentes collectives au titre des produits collectifs. Les fonds sont offerts par l'intermédiaire d'une police de fonds distincts établie par la Canada Vie. Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.

Information financière offerte par Fundata Canada Inc.

©Fundata Canada Inc. Tous droits réservés.

